

Bulletin d'information du 20 octobre 2020

Nos réunions mensuelles étant à nouveau suspendues en raison de la fermeture de la Maison des Associations-Robert Luc, voici quelques informations récentes.

1. Assemblée Générale d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes

L'AG ordinaire portant sur l'année 2019 s'est tenue le 8 octobre depuis le siège de Bron en visioconférence avec les villes les plus importantes de la région. La technique a fonctionné sans défaut et les participants ont pu s'exprimer depuis les principaux points desservis. Il est à signaler que la solution d'une AG en visioconférence est hors statuts et qu'il faudra prévoir une modification pour officialiser cette possibilité. Bon nombre d'associations doivent être dans ce cas.

En ouverture, voici en synthèse ce qu'a indiqué le Président Eric Fournier :

- rappel des condamnations de l'Etat,
- du travail reste à faire sur les PPA (Plans de Protection de l'Atmosphère),
- la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24/12/2019 a établi le lien entre les transports et la qualité de l'air,
- on constate un intérêt croissant des citoyens pour participer à l'amélioration de la qualité de l'air,
- nous devons mieux travailler les relais d'information vers les collectivités,
- la taxe TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a diminué, ce qui a fait baisser les ressources d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes.

Le rapport d'activité 2019 en quelques chiffres :

- 87 stations fixes + 17 stations mobiles en complément,
- 50 polluants mesurés, l'historique est accessible depuis les années 1990,
- 116 interventions auprès du public,
- installation de nouveaux analyseurs de particules par comptage opto-électronique (laser) dont 25% mesurent les PM 1,
- maintien de la plate-forme ODO (nuisances olfactives) avec 1800 signalements dans l'année,
- 35 territoires accompagnés par Atmo Auvergne Rhône-Alpes dans l'établissement de leur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Rapport financier et budgets prévisionnels 2020-2021 :

- la situation est difficile suite à la baisse de la TGAP mais on a pu gérer l'urgence en 2020,
- en 2019, l'effectif est resté stable à 79 ETP, le coût de l'observatoire a été de 0,92 € par habitant et par an,
- en 2020, une réactualisation du budget a été nécessaire, des mesures de chômage technique ont été mises en place, une aide exceptionnelle a été apportée par l'Etat (500 K€) et la Région (250 K€),
- en 2021, le budget annuel sera d'environ 9,5 M€ dont 1,4 M€ d'équipement, il sera organisé par unité opérationnelle, l'effectif passera à 77 ETP, de nouveaux adhérents sont à rechercher et on envisage de recourir à l'emprunt pour les nouveaux investissements,
- une bonne nouvelle : l'agrément d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes est renouvelé pour 3 ans.

Bulletin d'information du 20 octobre 2020

Programmation 2020 :

- 18/11/2020 : présentation des premiers résultats de l'observatoire du métro lyonnais avec le SYTRAL, une station de mesure a été installée à la station Saxe-Gambetta,
- novembre-décembre 2020 : lancement de la plate-forme régionale Air Attitude.

Programmation 2021 :

- démarrage d'une surveillance pérenne sur le phytosanitaire,
- suivi des 9 territoires prioritaires de la Région, finalisation des PPA et ZFE,
- mise en service d'un niveau site WEB, la prestation prévoyant la reproductibilité vers d'autres AASQA (mutualisation),
- poursuite de l'expérimentation de micro-capteurs dans le but d'intégrer les données à la modélisation.

2. Nouvel indice ATMO

Un arrêté ministériel du 10 juillet 2020 instaure de nouvelles dispositions pour le calcul d'indice ATMO qui était inchangé depuis 1994 et qui représentait l'Indicateur journalier de la qualité de l'air dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Mises en application le 1^{er} janvier 2021, les nouveautés qu'apporte le décret sont les suivantes :

- l'indice est calculé à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), non plus seulement sur les agglomérations de plus de 100 000 habitants mais sur l'ensemble du territoire national, y compris l'outre-mer,
- les particules fines PM2.5 entrent maintenant dans le calcul de l'indice en plus des polluants déjà pris en compte (dioxyde de soufre SO₂, dioxyde d'azote NO₂, particules fines PM10 et ozone O₃),
- il y aura 6 niveaux de qualité : bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais et extrêmement mauvais.

L'intégration des PM2,5 et la définition de nouveaux seuils pourrait mettre en évidence une augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air moyenne. Ceci ne voudra pas dire que la qualité de l'air s'est dégradée mais que le nouvel indice est un reflet plus complet de la qualité de l'air sur le territoire.

Les statistiques que notre association produit chaque année sur l'évolution de l'indice ATMO dans les principales agglomérations de notre région n'auront de valeur comparative que jusqu'à fin 2020 selon les définitions de l'indice actuel. Nous repartirons à zéro pour les années suivantes avec l'année 2021 comme référence initiale.

3. Prise en compte des PM2.5

Nous allons publier un article spécifique sur notre site WEB pour préciser ce qui va changer dans la mesure des PM2.5 et leur prise en compte dans l'évaluation de la qualité de l'air. Nous produirons également quelques éléments graphiques sur les niveaux observés cette année dans l'agglomération lyonnaise. L'article sera mis en ligne sur la page d'accueil du site dans quelques jours.

4. Rencontre avec la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

Gérard Crimier et Gérard Françon ont rencontré David Souvestre, conseiller d'arrondissement en charge des questions de santé-environnement. L'entretien a permis de nous faire mieux connaître et d'échanger sur la problématique de l'arrondissement en termes de points noirs persistants par rapport à la pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines. Nous avons apprécié la sensibilisation des nouveaux élus par rapport à cette problématique et nous avons pu discuter des axes de solutions que nous proposons en vain depuis 6 ans.

A la demande de David Souvestre, nous avons dressé une carte des points noirs de l'arrondissement par rapport au dioxyde d'azote en 2019. Ce polluant reste le plus préoccupant en raison du dépassement permanent en moyenne annuelle des valeurs réglementées par l'UE.

Notre démarche est de continuer à échanger avec les élus de terrain avant de rencontrer le Maire de Lyon (avec qui nous avons déjà eu des échanges informels) et le Président de la Métropole.

5. Micro-capteurs citoyens

Dans le compte-rendu de réunion de notre conseil d'administration du 29 septembre, nous avons parlé du dispositif de prêt gratuit de micro-capteurs sur le territoire de la Métropole de Lyon. C'est effectivement possible à partir de la plate-forme captothèque. Pascal Bœuf a essayé de réserver un capteur mais il lui a été indiqué qu'il n'y en avait pas de disponible avant 3 mois. Renseignement pris, le contingent de micro-capteurs pour la Métropole de Lyon n'est que de 15 unités, ce qui est bien sûr très insuffisant pour une agglomération de 1,35 millions d'habitants.

Nous allons mener une action auprès de la Métropole et d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes qui assure le support utilisateur, afin que la dotation soit revue fortement à la hausse pour être à la hauteur du besoin et des enjeux.